



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Arrêté n° 2018-675
portant nomination des membres du groupe régional d'expertise « nitrates » (GREN)
de la région Grand Est

Le Préfet de la région Grand Est
Préfet de la zone défense et de sécurité Est,
Préfet du Bas-Rhin,

Vu le code de l'environnement, notamment son article R.211-81,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2011 modifié portant composition, organisation et fonctionnement du groupe régional d'expertise « nitrates » pour le programme d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole,

Vu les propositions des organismes suivants : Chambre régionale d'agriculture Grand Est ; Arvalis - Institut du végétal ; Institut de l'élevage ; Institut technique de la betterave ; Terres Inovia ; Le Comptoir agricole ; La Coopérative agricole de céréales ; Cristal-Union ; EMC2 ; Lorca ; Vivescia ; Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) de Châlons-en-Champagne ; Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) Les Sillons de Haute-Alsace ; Institut national de la recherche agronomique (INRA) ; Agence de l'eau Rhin-Meuse ; Agence de l'eau Seine-Normandie ; Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;

Considérant les compétences techniques et scientifiques des personnes proposées par les organismes mentionnés à l'alinéa précédent ;

Arrête :

Article 1

Le groupe régional d'expertise « nitrates » est présidé par le préfet de région ou son représentant.

Article 2

En application du I de l'arrêté du 20 décembre 2011 susvisé, le groupe régional d'expertise « nitrates » de la région Grand Est est composé comme suit :

I. Sont membres de droit :

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt ou son représentant.

II. Sont nommés, pour une durée de quatre ans :

1°) pour les services déconcentrés de l'État dans la région :

Titulaires :

- M. Frankie CHEVRIER (Direction départementale des territoires des Vosges)
- M. Gilles HUGEROT (Direction départementale des territoires de l'Aube)
- M. Jean-Michel COMESSE (Direction départementale des territoires du Haut-Rhin)

Suppléants :

M. Philippe DEHAND (Direction départementale des territoires de la Meuse)
M. Antoine BOURCELOT (Direction départementale des territoires de la Haute-Marne)
Mme Agnès HARDY (Direction départementale des territoires du Bas-Rhin)

2°) pour les chambres d'agriculture de la région :

Titulaires :

Mme Marie-Line BURTIN (Chambre d'agriculture d'Alsace)
M. Pierre ARLIGUIE (Chambre d'agriculture de la Marne)
Mme Corinne REVEST (Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle)

Suppléants :

M. Jean-Louis GALAIS (Chambre d'agriculture d'Alsace)
M. Guillaume DE BAENE (Chambre d'agriculture de l'Aube)
M. Claude RETTEL (Chambre d'agriculture de Moselle)

3°) pour les instituts techniques agricoles :

Titulaires :

M. Alexis DECARRIER (Arvalis - Institut du végétal)
Mme Laurence ECHEVARRIA (Institut de l'élevage)
M. Pascal AMETTE (Institut technique de la betterave)

Suppléants :

Mme Gaëlle HUMBERT (Arvalis - Institut du végétal)
M. Gilles SAGET (Institut de l'élevage)
M. Bastien REMURIER (Terres Inovia)

4°) pour les coopératives agricoles de la région :

Titulaires :

M. Christian LUX (Le Comptoir agricole)
M. Olivier SAMSON (EMC2)
M. Philippe GERARD (Vivescia)

Suppléants :

M. Christian JENN (La Coopérative agricole de céréales)
M. William HUET (Cristal-Union)
Mme Sophie XARDEL (Lorca)

5°) pour les établissements de recherche et d'enseignement :

Titulaires :

M. Pascal DUBOURG (EPLEFPA de Châlons-en-Champagne)
M. Marc BENOIT (Institut national de la recherche agronomique)
M. Lionel LEY (Institut national de la recherche agronomique)

Suppléants :

M. Etienne ROUSSEL (EPLEFPA de Châlons-en-Champagne)

Mme Karen SACCARDY (EPLEFPA Les Sillons de Haute-Alsace)
M. Pascal THIEBEAU (Institut national de la recherche agronomique)

6°) pour les agences de l'eau :

Titulaires :

M. François DIDOT (Agence de l'eau Rhin-Meuse)
Mme Anne-Louise GUILMAIN (Agence de l'eau Seine-Normandie)
M. Stéphane DE WEVER (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse)

Suppléants :

Mme Delphine BECKER (Agence de l'eau Rhin-Meuse)
M. Nicolas DOMANGE (Agence de l'eau Seine-Normandie)

Article 2

Le membre du groupe qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

À Strasbourg, le 28 NOV. 2010

Le Préfet


Jean-Luc MARX